

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

N° 17.942

Le Conseil constitutionnel rejette un article de loi destiné à améliorer le pouvoir d'achat

Contraire à l'égalité

DÉCIDE :

Article 1^{er}. – Sont déclarées contraires à la Constitution les dispositions suivantes de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2014 :

– l'article 1^{er} ;

– le 4^o du paragraphe I, le paragraphe V et le C du paragraphe VI de l'article 2.

Article 2. – L'article 9 de la même loi est conforme à la Constitution.

Article 3. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Le Conseil constitutionnel vient de déclarer contraire à la Constitution un article de loi. Le gouvernement voulait augmenter le pouvoir d'achat des salariés les moins bien payés en diminuant les cotisations de Sécurité sociale des travailleurs payés en dessous de 1,3 SMIC. Pour tous les autres travailleurs, le montant des cotisations est maintenu. Le Conseil constitutionnel estime que cet article de loi est contraire à la Constitution car il ne respecte pas le principe de l'égalité. Cette décision ne manquera pas d'avoir des conséquences dans de nombreux domaines.

Au début de l'année, le président de la République a annoncé la mise en œuvre d'une politique libérale, c'est le Pacte de responsabilité. Il s'agit de baisser de 50 milliards d'euros la contribution des entreprises à l'effort national. Pour montrer que les travailleurs les plus modestes ne sont pas laissés au bord du chemin, le gouvernement avait choisi de favoriser l'augmentation du pouvoir d'achat sans hausse du SMIC. Pour cela, il a décidé de baisser les cotisations salariales de Sécurité sociale pour les travailleurs gagnant moins de 1,3 SMIC. Cette mesure devait bénéficier à 5,2 millions de travailleurs du privés et 2,2 millions de fonctionnaires en France. Pour compenser cette perte pour la Sécurité sociale, l'Etat devait payer 2,5 milliards d'euros. C'est l'article 1 de la loi.

Le Conseil constitutionnel a décidé de censurer cette disposition, inscrite

dans l'article 1 de la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale. Ce n'est pas parce que le gouvernement n'a pas prévu de recettes suffisantes pour boucher le trou ainsi créé. C'est tout simplement parce que cette mesure est contraire à l'égalité.

Référence à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

Le Conseil constitutionnel rappelle deux articles de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, selon lesquels «la loi (...) doit être la même pour tous», et que «pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable: elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés».

Sur cette base, comme la baisse des cotisations de Sécurité sociale ne concerne qu'une partie des salariés alors que tous bénéficient des mêmes droits à la Sécurité sociale, le Conseil constitutionnel constate que la loi méconnaît le principe d'égalité et est donc contraire à la Constitution.

L'égalité passe avant tout

L'égalité est en effet garantie par la Constitution. L'article de loi est donc contraire à l'égalité, et c'est pour cela qu'il est jugé anticonstitutionnel. Le Conseil constitutionnel a donc choisi de rappeler que l'égalité est un principe qui s'impose avant tout. Cette jurisprudence ne manquera pas d'avoir des conséquences dans de nombreux domaines.

M.M.

Extrait de la décision du Conseil constitutionnel

Considérant que le législateur a, aux fins d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés dont la rémunération est modeste, institué une réduction dégressive des cotisations salariales de sécurité sociale des salariés dont la rémunération «équivalent temps plein» est comprise entre 1 et 1,3 salaire minimum de croissance;

que, dans le même temps, il a maintenu inchangés, pour tous les salariés, l'assiette de ces cotisations ainsi que les prestations et avantages auxquels ces cotisations ouvrent droit;

qu'ainsi, un même régime de sécurité sociale continuerait, en application des dispositions contestées, à financer, pour l'ensemble de ses assurés, les mêmes prestations malgré l'absence de versement, par près d'un tiers de ceux-ci, de la totalité des cotisations salariales ouvrant droit aux prestations servies par ce régime;

que, dès lors, le législateur a institué une différence de traitement, qui ne repose pas sur une différence de situation entre les assurés d'un même régime de sécurité sociale, sans rapport avec l'objet des cotisations salariales de sécurité sociale;

qu'il résulte de ce qui précède que les dispositions de l'article 1er de la loi déferée, qui méconnaissent le principe d'égalité, doivent être déclarées contraires à la Constitution

Édito

Danger : les conflits s'internationalisent

Il y avait l'invasion et la destruction de l'Afghanistan par la plus grande concentration de forces militaires après la deuxième guerre mondiale. Attaqué par la terre et les airs, le pays devait rendre gorge au bout de quelques mois. La coalition internationale s'est installée durablement sur le territoire. Au bout de 10 ans, chaque pays a retiré son contingent. Sans gloire.

Il y a eu ensuite l'invasion de l'Irak. Cela devait être plié en quelques jours. La communauté internationale assiste impuissante à la destruction d'une culture millénaire. Le pays est déchiré par la guerre civile. Un gouvernement fantoche s'accroche à un pouvoir dérisoire. Des combattants utilisent la religion pour installer un pouvoir dans les régions les plus riches. Le Président Obama est incapable de mettre de l'ordre dans cet Irak que son prédécesseur a détruit sur la base d'un mensonge. En d'autres lieux, il aurait été bon pour la cour pénale internationale, mais ce sont les Etats Unis, alors l'impunité est de rigueur. Le résultat direct c'est l'annonce faite par les Djihadistes qu'il faut mutiler les femmes. Qu'ont-elles fait aux Américains et Occidentaux pour mériter pareils destins? Les femmes de ces pays ne protestent même pas. Où se trouvent Michèle Obama, et les égéries de la condition féminine européennes?

Il y a eu encore la Libye. Quasiment, on reprend les mêmes et on bombarde. Après 3 années d'occupation, tout ce beau monde a été obligé de

s'enfuir devant les affrontements entre factions internes au pays. C'était à voir, le spectacle de toutes les ambassades guerrières appelant à quitter le pays et un gouvernement fantoche incapable.

Enfin, l'Ukraine était prévue d'intégrer l'Union Européenne. Des élections ont eu lieu et c'est une orientation différente qui a été prise. Qu'à cela ne tienne, les Américains vont financer des troubles et provoquer un coup de force contre un pouvoir légitime. La suite est connue. Les Américains, toujours eux, entraînent l'Europe dans une vaste opération de sanction contre la Russie. La Russie vient de riposter. C'est grave pour l'Europe car la première estimation fait état de 12 milliards de pertes pour les membres de l'UE! Et en prime, c'est la menace de l'interdiction de survoler l'espace aérien russe...

Entre temps, il y a eu l'épisode extrême de l'agression israélienne à Gaza. Les grandes puissances occidentales ont laissé un état criminel bombarder et tuer des populations sans défense, parce que le belligérant est leur ami. Les conflits s'internationalisent et personne ne peut dire comment cela va finir.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergés • 1957 - 1964 : Paul Vergés • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
EMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
EMAIL AVIS, ABONNEMENT :
avis.temoignages@wanadoo.fr

Sénat: «De fortes inégalités entretenues par les compléments de rémunération dans la fonction publique» –6–

La sur-rémunération dans les collectivités et la fonction publique hospitalière

Après la fonction publique d'Etat, les auteurs du rapport sur les niveaux de vie Outre-mer s'intéressent aux sur-rémunérations dans les fonctions publiques territoriales et hospitalières.

La définition des régimes indemnitaires des fonctionnaires territoriaux relève, en application de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, de l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou du conseil d'administration d'un établissement public local. Les indemnités doivent être fixées dans la limite de celles dont bénéficient les différents services de l'État.

Quant aux fonctionnaires hospitaliers ayant reçu une affectation dans un département d'outre-mer, ils bénéficient, en application de la loi du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, des majorations de traitement résultant pour les fonctionnaires de l'État de la loi du 3 avril 1950.

Les fonctionnaires hospitaliers bénéficient également des indemnités d'éloignement et de l'ISPI applicables aux fonctionnaires de l'État en séjour administratif de durée limitée dans la collectivité.

Vos rapporteurs ont demandé à la représentation de l'État dans chaque département et collectivité d'outre-mer de bien vouloir préciser à la délégation sénatoriale à l'outre-mer les dispositifs de sur-rémunérations en vigueur dans leur territoire respectif, le nombre d'effectifs concernés ainsi que le coût résultant de l'application de ces compléments.

Malheureusement, les réponses adressées à vos rapporteurs sont souvent restées trop incomplètes pour permettre une appréciation d'ensemble pertinente. Aucune réponse n'est parvenue à vos rapporteurs de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.

Les éléments de réponse obtenus confirment néanmoins l'applica-

Antilles, Guyane, Saint-Barthélemy et Saint-Martin	1,4
La Réunion	1,53
Mayotte	entrée en vigueur échelonnée ; 1,4 à compter du 1 ^{er} janvier 2017
Polynésie française	de 1,84 à 2,08
Nouvelle-Calédonie	de 1,73 à 1,94
Wallis-et-Futuna	2,05
Saint-Pierre-et-Miquelon	1,75
Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)	de 1,53 à 1,73

Le tableau ci-dessus s'applique aussi pour les titulaires des collectivités, il constitue une limite à ne pas dépasser, et dans la fonction publique hospitalière.

tion, dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière, de coefficients de majoration généralement identiques à ceux de la fonction publique d'État.

La fonction publique de la Polynésie française est indépendante des trois fonctions publiques hexagonales. La collectivité peut toutefois accueillir en détachement des fonctionnaires de ces trois fonctions publiques. Actuellement, quelques agents seulement sont en fonction au sein de l'administration de la Polynésie française et de ses établissements publics. À ce titre, ils bénéficient de la majoration de traitement applicable aux fonctionnaires de l'État selon la subdivision administrative d'affectation (de 1,84 à 2,08) et de l'indemnité d'éloignement (10 mois pour un séjour de deux ans).

À Wallis-et-Futuna, il n'existe pas

de fonction publique territoriale au sens de la loi du 26 janvier 1984. Les agents permanents affectés au service du territoire ne se voient pas appliquer le coefficient de majoration de 2,05 applicable aux fonctionnaires de l'État. Dans la fonction publique hospitalière, la situation des agents affectés à l'Agence de santé est généralement régie par une convention prévoyant l'application d'un indice de correction de 1,45. Les fonctionnaires exerçant leur activité en détachement à l'Agence de santé bénéficient d'une majoration de 2,05 pour un coût de 485.000 euros.

(à suivre)

Rebondissement dans l'enquête sur les causes de la mort de près de 300 personnes en Ukraine

Vol MH17 abattu par un avion de chasse ukrainien ?

Le **New Straits Times**, journal de référence en Malaisie, fait sa une sur les premières conclusions d'expert au sujet du crash du vol MH17 de la Malaysia Airlines dans l'est de l'Ukraine. Elles mettent hors de cause les rebelles et pointent le doigt sur les forces armées du gouvernement de Kiev. Selon l'examen des débris, le Boeing 777 n'a pas été la cible d'un missile parti du sol mais d'un engin tiré par un avion. De plus, des impacts d'obus tiré par un canon de 30mm ont été relevés sur la carlingue de l'avion.



Le New Straits Times d'aujourd'hui.

Qui est responsable de la mort de près de 300 passagers et membres d'équipage du vol MH17 de la Malaysia Airlines dans l'est de l'Ukraine? Pour le moment, la thèse la plus soutenue par les Occidentaux est celle du tir d'un missile par les rebelles.

Mais dans son édition de ce matin, le New Straits Times jette un pavé dans la marre. C'est un journal de référence en Malaisie, et il a mené ses investigations. New Straits Times publie en effet en exclusivité les premières conclusions convergentes d'experts. Elles soulignent que le vol MH17 de la Malaysia Airlines a été descendu par un missile air-air, et que le gouvernement ukrainien a eu quelque chose à voir avec cet attentat.

Cela corrobore la théorie émise par des enquêteurs sur place, qui disent que le Boeing 777-200 a été touché par un missile air-air, puis criblé d'obus de 30mm pour ne

laisser aucune chance de survie à plus de 300 personnes.

Dénégations de Kiev

Le New Straits Times cite également Robert Parry, reporter à l'Associated Press. Selon ce dernier, des sources émanant de services secrets US ont conclu que les rebelles et la Russie n'ont rien à voir avec la tragédie, et qu'il apparaît que les forces gouvernementales ukrainiennes sont à blâmer. Mardi, l'ambassade d'Ukraine en Malaisie a démenti que des avions de chasse ukrainiens étaient dans les airs au moment de l'attaque contre le vol MH17. Cette déclaration venait en réponse à l'annonce par la Russie d'une activité de l'armée de l'air ukrainienne dans le secteur où volait l'avion. Kiev sou-

tient en effet que les responsables du crash sont des rebelles qui ont tiré un missile de fabrication russe sur l'avion.

Impacts d'obus de 30mm

A l'appui de ses révélations, le New Straits Times cite l'interview de Michael Bociurkiw, un des premiers enquêteurs de l'OCSE (Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe) arrivé sur le lieu du crash près de Donetsk. «Il y a deux ou trois parties du fuselage qui ont des marques d'impact de projectile venant d'une mitrailleuse très lourde».

Peter Haisenko, ancien pilote de la Lufthansa a noté aussi des points d'entrée et de sortie de projectiles autour du cockpit. Il suppose que se sont des impacts d'obus de 30 millimètres, et il pense que les trous dans l'épave révèlent la présence de deux avions de chasse. Aucun missile ou obus tiré du sol ne peut laisser pareilles traces, a-t-il dit.

Le canon de 30mm est une arme installée sur des avions de chasse. L'OCSE, les services secrets US et un ancien pilote de ligne arrivent à la même conclusion: le vol MH17 n'a pas été abattu par un tir venant du sol mais par un missile tiré depuis un avion, il est ensuite parti en vrille avant que l'avion tire au canon en direction du cockpit.

Nouvelle Initiative sur la sécurité et la gouvernance

Afrique : les États-Unis confirment leurs ambitions

Le président américain, Barack Obama, a annoncé le lancement d'une nouvelle Initiative sur la sécurité et la gouvernance (SGI), qui ciblera six pays africains - le Ghana, le Kenya, le Mali, le Niger, le Nigeria et la Tunisie.

Les ambitions des États-Unis en Afrique se confirment. Barack Obama a lancé une nouvelle initiative pour la sécurité et la gouvernance. Il a fait cette annonce lors du Sommet États-Unis/Afrique. L'initiative US offre une approche globale visant à améliorer la gestion du secteur sécuritaire et les capacités à faire face aux menaces.

«L'Afrique est une région dynamique et diverse qui enregistre des acquis significatifs en termes de croissance économique et de développement et les États africains intensifient leurs efforts pour répondre aux défis sécuritaires.

«Mais les menaces sécuritaires locales et transnationales freinent le progrès et renforcent les déséquilibres en termes de capacités à lutter contre ces défis à la fois internes et externes persistents», a-t-il constaté.

Selon le président américain, ces menaces sont représentées par des groupes terroristes tels que Boko Haram, al-Chabaab, al-Qaïda au

Maghreb islamique (AQIM) et autres, qui restent actifs sur le continent, se livrent à des activités illicites, dont le trafic de drogue, des êtres humains, d'armes, le braconnage et la piraterie. Il a également souligné que ces crimes continuaient de déchirer le tissu sécuritaire dans ces pays et ont aidé à financer des activités criminelles et dans certains cas des activités extrémistes ainsi que des conflits locaux et régionaux.

Face à cette situation, estime M. Obama, les États-Unis restent engagés à travailler avec leurs partenaires africains pour les aider à renforcer leurs secteurs sécuritaires.

Il a également dit que la SGI, qui est une nouvelle initiative du président américain, offrira une assistance renforcée qui débutera par six pays africains et que chacun de ces six pays est en partenariat avec les États-Unis, a exprimé le désir de renforcer son secteur sécuritaire et s'est engagé à adopter les éléments fondamentaux de cette initiative.

Pour la première année, 65 millions de dollars seront consacrés à cette initiative et, dans les années suivantes, le gouvernement américain accordera un financement supplémentaire proportionnel aux besoins du programme et à son extension à d'autres pays.

«Ensemble, les États-Unis et les pays africains participants travailleront à améliorer les capacités des institutions sécuritaires afin de protéger les civils et de faire face aux défis et menaces, en toute intégrité et responsabilité.

Dans le cadre de la SGI, les États-Unis aideront à développer des stratégies conjointes basées sur des évaluations et la détermination des priorités et des objectifs et dans le but de réaliser cette initiative et d'assurer l'efficacité maximum de l'aide, les États-Unis formeront une équipe SGI spéciale qui sera logée au Département d'État avec le soutien du ministère de la Défense et de l'Agence américaine pour le développement international (USAID),

3 ans après l'offensive de l'OTAN

L'impact international de la crise en Libye inquiète

Les répercussions de la crise libyenne sur les pays d'Afrique du Nord et la région sahélo-saharienne préoccupent au plus haut point les représentants de l'Égypte, de l'Algérie, de la Libye, du Maroc, de la Tunisie et des États-Unis au Sommet États-Unis/Afrique à Washington, rapportent jeudi les médias libyens.

Selon un communiqué de presse publié par les services du porte-parole du Département d'État américain, ces derniers ont appelé les protagonistes de la crise libyenne à mettre fin immédiatement aux combats et à entamer des pourparlers pour traiter les questions relatives aux défis sécuritaires et à la stabilité dans leur pays.

La poursuite de la violence entre Libyens provoque «une dramatique crise humanitaire aux conséquences désastreuses sur la vie des Libyens, notamment les femmes et les enfants» et menace le processus de transition démocratique dans le pays, déplorent ces représentants dans un communiqué commun.

Ils exhortent tous les Libyens à rejeter

le terrorisme et la violence et à recourir au dialogue pour mettre fin à l'instabilité qui se propage partout dans le pays.

Ils appellent, notamment, le Parlement élu récemment et les autres institutions démocratiques en Libye à adopter des politiques bénéfiques pour l'ensemble des Libyens et à former un gouvernement à même de répondre aux aspirations du peuple libyen en termes de sécurité, de réconciliation et de prospérité.

Ils saluent dans leur communiqué la détermination du peuple libyen à instaurer un pouvoir démocratique fondé sur la suprématie de la loi.

Ils se réjouissent également de la participation de toutes les parties pre-

nantes en Libye dans la réalisation d'un dialogue constructif au service de l'intérêt de leur pays.

Le communiqué souligne en outre la position de soutien ferme de la communauté internationale au peuple libyen, à ses institutions élues démocratiquement et son refus de l'ingérence étrangère dans cette phase de transition en Libye.

On rappelle que le nouveau Parlement libyen, sur lequel repose tous les espoirs pour sortir le pays de la double crise politique et sécuritaire, a été installé lundi à Tobrouk (est) et a adopté mercredi soir une résolution enjoignant aux belligérants de décréter un cessez-le-feu immédiat et sans condition.

Billet philosophique

Les effets du décalage entre les paroles et les actes

On n'est pas vraiment ce que l'on pense ou ce que l'on dit mais surtout ce que l'on fait. Beaucoup de philosophes du monde entier n'ont cessé de le faire savoir de diverses manières depuis des siècles. Être c'est avant tout faire. Or l'un des problèmes auxquels nous sommes confrontés chaque jour est la contradiction entre les proclamations — voire beaux discours — de certaines personnes et leurs comportements réels. Un problème grave. Pourquoi ?



Ahmed Kathrada (au centre) — avec Idriss Issop-Banian, président du Groupe de Dialogue Inter-religieux de La Réunion (GDIR), et Houssen Amode, président de l'Association Musulmane de La Réunion — lors de son arrivée à la rencontre avec le GDIR ce lundi 4 août à l'évêché.

Le dimanche 3 août dernier, un événement exceptionnel s'est déroulé à La Réunion, avec le magnifique rassemblement organisé sur le parvis des Droits de l'Homme à Saint-Denis par le collectif "Nout tout' ansanm pou la Paix en Palestine". En effet, on n'a pas souvent vu durant notre Histoire une telle mobilisation réunionnaise pour soutenir la lutte de libération d'un peuple frère, victime de graves crimes de guerre, liés à la colonisation de son pays.

Et ce qui a notamment marqué cette mobilisation, c'est la diversité des organisations syndicales, politiques, associatives — comme des personnalités religieuses et autres — venues apporter leur soutien aux organisateurs du rassemblement. Cette unité dans le respect de la diversité lors de cette manifestation est un nouveau signe du potentiel considérable du peuple réunionnais de se rassembler pour se libérer du système néo-colonial — aux effets très graves — mis en place dans notre pays par les classes dominantes de France et de La Réunion au détriment des plus pauvres.

Diviseurs et profiteurs

L'espérance légitime générée par ce potentiel est hélas trop souvent mise en cause par la contradiction entre les propos tenus par certains responsables d'organisations ou d'institutions, parfois détenteurs de pouvoirs de décisions politiques, et leurs attitudes concrètes. Entre leurs belles annonces, promesses et autres proclamations réjouissantes... et leurs actions inutiles voire néfastes, qui profitent aux plus riches (dont eux-mêmes), il y a un fossé qui met en cause le rassemblement des Réunionnais pour une société harmonieuse et fraternelle. Évidemment, ces diviseurs et profiteurs du système sont vivement applaudis par les néo-colonialistes et leurs collaborateurs, car la division de notre peuple a été utilisée par les maîtres tout au long de notre Histoire pour défendre leurs intérêts, notamment durant la période de l'esclavage. En même temps, nous ne devons jamais oublier que durant

ces 350 ans, de larges rassemblements des Réunionnais ont été possibles et accomplis pour remporter des avancées historiques, comme par exemple la proclamation de l'abolition officielle du statut de colonie de La Réunion par la loi du 19 mars 1946 avec les députés Raymond Vergès et Léon de Lépervanche.

Le comportement exemplaire d'Ahmed Kathrada

À partir de là et en analysant la situation préoccupante du pays aujourd'hui comme à venir, la question qui se pose est la suivante : quand je parle de la justice, de la paix, du respect de l'autre, de la solidarité, de la démocratie, des droits humains etc..., qu'est-ce que je fais concrètement pour mettre en œuvre et faire respecter ces valeurs ? Est-ce que je fais réellement ce que je dis ou bien est-ce que je contente de prononcer de belles paroles, en faisant même des choses qui vont à l'encontre de ce que je proclame ?

Cette semaine, le peuple réunionnais a eu la chance de pouvoir rencontrer un grand militant sud-africain, qui, malgré les horribles répressions dont il a été victime au côté de son camarade Nelson Mandela dans la lutte de leur peuple pour se libérer de la dictature du racisme institutionnalisé, a su faire ce qu'il a dit pour la liberté. Nous avons bien des enseignements à tirer de ce comportement exemplaire d'Ahmed Kathrada, si nous voulons nous-mêmes éviter à nos compatriotes les plus pauvres de continuer à subir les effets du décalage entre les paroles et les actes de la part des détenteurs du pouvoir de décision dans notre pays.

Roger Orlu

Otè!

Dsi la késtyonn mézon lo volkan, soré bon oir in pé son rol dann dévlopman dirab!

Na dé-troi zour par-la, moin la antann in sobatkoz dann radio France-inter. L'avé in bann z'aktèr kiltirel té apré diskrit dsi sak zot téi apèl bann prodiksyon kiltirel. Désèrtin té i oi arienk lo rol ékonomik bann manifèstasyon kiltirel, d'ot téi oi sirtou lo rol kiltirel san tro pran an kont lo rol ékonomik. Pou sèrtin i fo la kiltir i amenn larzan, pou d'ot mèm si na in défisit larzan, sa lé pa inportan vi k'la kiltir lé pa fé pou raport larzan é tout fason sé l'éta ki doi boush lo trou.

Sa i amenn amoin a parl la mézon di volkan pa pou fé in kritik ni in déskripsion pars moin la pankor vizité é lo pti giginé bout la amontr dann télé i sifi pa pou moin fé mon l'opinyon. Lo zour v'arivé moin va donn mon l'opinyon mèm si mi pran pa moin pou in l'avi otorizé. Mé sak mi romark sé ké nana pou katorz milyon la-dan, é mi domann amoin kosa in n'afèr i doi améné konm rotonbé pou valoir la pène fé in l'invéztisman komsa. Sé in késtyon, sa la pa in répons!... Ni pé kant mèm dir, lo promyé rol in prodiksyon kiltirel, sé aport l'informasyon k'i fo, la pédagoji k'i fo dsi kékshoz inportan dann nout zéografi pars sé in volkan la mète nout péi o mond é volkan sa i zoué in gran rol dann nout kultur é pétète sé in volkan, in zour, va fini avèk nou. Mi di pa sa pou fé pèr d'moun mé mi di kant mèm sa i pé arivé. in légzanp? Dsi la tête bann Sin-Dni na in volkan i apèl Pik Adam, in volkan étinn, mé oi in pé si sa i révèy in kou...!

Astèr lo rol ékonomik li pé ète inportan mé dizon li lé pa fé pou sa, sé konm in konsékans. Li fé travay demoun, li donn travay bann komèrs, pétète demoun va sort péi déor pou vizit ali. Donk sé in n'afèr k'i kont mé ni pé dmandé si li lo mézon li-mèm lé blijé fé bénéfis, sansa kisa i doi boush lo défisit si nana in défisit. Konm lé shoz lé pa tro klèr dann bidjé réjyonal, pé tête la prévi in klign bidzètèr pou konpans lo défisit shak ané, pétète pa... L'èr-la mi kroi in pé i koné pa tro konté... Sak mi koné, san konpar inn avèk l'ot, lo rotonbé la mcur noré té dis, san foi pli inportan ké la mézon volkan. Sa sé in n'ot zistoir é na lo tan pou débata mé mi pé pa anpèsh parl la kiltir san parl la MCUR.

Justin

NB: I paré lo bidzé lo ministèr la kiltir sé moins in pour san bidjé l'éta, é la par la kiltir dann lo PIB sé plis troi pour san, Donk, la kiltir sé pa solman in mashine pou gaspiy larzan, la pa non pli in n'afèr pou fé arienk lo profi, mé konm i di souvan lo dévlopman dirab lé bon pou l'ékonomi, lé bon pou lo sosyal, i doi pa gaspiy l'anvironeman é konm i di, alon pa obli l'éfè ké zot nana lé inn dsi lé zot.